

**RÉTABLISSEMENT DES SERVICES DE TRAVAUX PUBLICS PAR LA VILLE DE WELLAND DANS LE CADRE DE LA
RÉOUVERTURE DES SERVICES-PHASE TROIS**

Welland, ON – La ville de Welland offre de nouveaux services municipaux au public. Les employés municipaux ont complété la désinfection de tous les équipements de terrain de jeux de la ville et continueront à désinfecter les équipements de façon régulière. Le Service des travaux publics rétablit également d'autres services essentiels en vertu du plan de la ville pour la Covid-19, la phase trois du plan de relance.

À compter du 4 août 2020, le personnel des Travaux publics entrera dans les maisons, uniquement sur rendez-vous, pour les travaux suivants :

- 1) Canalisation des égouts des branchements latéraux des égouts sanitaires
- 2) Inspection par télévision en circuit fermé des branchements latéraux des égouts sanitaires
- 3) Inspection des compteurs d'eau lors de transactions immobilières
- 4) Entretien général des compteurs d'eau, inspection, et installation de nouveaux compteurs
- 5) Inspection par télévision en circuit fermé des branchements latéraux des égouts sanitaires dans le cadre du Programme de réduction des eaux usées (Sewage Water Alleviation Program)

Afin d'assurer la distanciation physique et les pratiques de travail sécuritaires, les résidents ou propriétaires qui reçoivent des services de la ville doivent respecter les règles suivantes :

- 1) Remplir un questionnaire de la ville de Welland en ce qui a trait à la COVID-19 afin de répondre aux critères d'accessibilité, ce qui permettra ou non aux employés municipaux d'entrer sur les lieux
- 2) Les résidents/propriétaires doivent s'assurer que le lieu de travail est dégagé. Les employés municipaux ne déplaceront pas des objets afin d'avoir accès au lieu de travail. Si l'espace de travail n'est pas dégagé et sécuritaire, les résidents/propriétaires devront prendre un autre rendez-vous.
- 3) Les résidents/propriétaires doivent maintenir une distanciation physique de deux mètres lors de l'arrivée des employés municipaux sur le lieu de travail et se retirer du lieu de travail immédiat
- 4) Les résidents/propriétaires sont responsables du nettoyage final et de la désinfection du lieu de travail

Les règles suivantes s'appliquent aux employés de la ville de Welland lorsqu'ils fournissent des services de la ville :

- 1) Les employés ont le droit de refuser un travail dangereux
- 2) Les employés entreront sur les lieux et compléteront les travaux en portant tout l'équipement de protection individuelle nécessaire
- 3) Les employés nettoieront les lieux de travail une fois les travaux terminés

Veuillez téléphoner au préalable pour prendre rendez-vous avec les services des Travaux publics en appelant le 905-735-1700, poste 3000, entre 7:00 et 15:00. Pour obtenir de plus amples informations sur les services de la ville de Welland durant la COVID-19, veuillez visiter le site Web welland.ca.

Personne à contacter:

Vince Beaudoin, directeur des Travaux publics
905-735-1700, poste 3004
vince.beaudoin@welland.ca